

Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (Bac PRO ASSP)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous exercerez vos fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives. Vos interventions s'inscriront dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Vous exercerez, auprès de ces personnes, des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Vous serez également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participer à des activités de gestion.

Vous travaillerez au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Entreprises d'accueil

- Etablissement de santé, publics ou privés dont établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation...
- Structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées.
- Structures d'accueil collectif de la petite enfance, en écoles maternelles.
- École élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir validé la 1^{ère} année du Bac Pro ASSP.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40033004	37231

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

675 heures (sur 1 an : Terminale).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 3 jours en UFA, 2 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA Les Bressis

85 route des Creuses - Seynod
74600 ANNECY
04 50 69 28 03
ufa@bressis.fr
www.lycee-prive-bressis.fr

Architecture et contenu de la formation

BC01 - Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée

- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage
- Participer à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale, pour une personne ou un groupe

BC02 - Intervenir auprès de la personne lors des soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne

- Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation
- Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence
- Assurer l'hygiène de l'environnement proche de la personne et veiller au bon état de fonctionnement du lit, des aides techniques, des dispositifs médicaux dans l'environnement de la personne
- Distribuer des repas équilibrés conformes aux besoins de la personne, installer la personne et accompagner la prise des repas

BC03 - Travailler et communiquer en équipe pluriprofessionnelle

- Gérer ses activités en interagissant avec l'équipe pluriprofessionnelle dans une posture professionnelle adaptée
- Traiter et transmettre des informations en intégrant les différents outils numériques
- Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels
- Coordonner et conduire une équipe de bionettoyage
- Participer à l'accueil, à l'encadrement et à la formation de stagiaires, à l'accueil des nouveaux agents, des bénévoles

BC04 - Réaliser des actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné

- Analyser les besoins du public
- Concevoir une action d'éducation à la santé
- Mettre en œuvre et évaluer l'action d'éducation à la santé

BC05 - Mathématiques

BC06 - Physique-chimie

BC07 - Économie – gestion

BC08 - Prévention-santé-environnement

BC09 - Langue vivante A

BC10 - Français

BC11 - Histoire-géographie-enseignement moral et civique

BC12 - Arts appliqués et cultures artistiques

BC13 - Éducation physique et sportive

BC14 - Langue vivante étrangère ou régionale (facultatif)

BC15 - Mobilité (facultatif)

BC16 - Secteur sportif (facultatif)

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Sciences et Techniques			
• Mathématiques	1,5	CCF	Écrit
• Sciences physiques et chimiques	1,5	CCF	Pratique
• Conduite d'un projet d'accompagnement			Oral
E2 : Technologie			
Analyse de situation(s) professionnelle(s)	4	Ponctuel	Écrit
E3 : Professionnalisme			
• Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	4	CCF	Pratique
• Projet d'animation	2	CCF	Pratique
• Conduite d'action d'éducation à la santé	2	CCF	Oral
• Économie-Gestion	1	Ponctuel	Écrit
• Prévention Santé Environnement	1	Ponctuel	Écrit
E4 : Langue Vivante	2	CCF	Oral
E5 : Français, Histoire-Géographie, Éducation Morale Civique			
• Français	2,5	Ponctuel	Écrit
• Histoire-Géographie, Éducation Civique	2,5	Ponctuel	Écrit
E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	1	CCF	Pratique, Écrit et Oral
E7 : E.P.S.	1	CCF	Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : Non.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du Bac Pro ASSP option B dans l'UFA	-	100%	-	-
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Exemples de formations possibles :

- Diplôme d'État d'aide-soignant.
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale.
- BTS Économie sociale familiale (ESF).
- BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S).

Débouchés professionnels :

- Assistant en soins et en santé communautaire.
- Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées.
- Maîtresse de maison, gouvernante.
- Responsable hébergement.
- Responsable de petites unités en domicile collectif.
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance.
- ...

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 000 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

- Vous intégrez la terminale Bac pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 3^{ème} année d'exécution de contrat.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de mars.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (Ligne N° 2 de transport SIBRA ; arrêt « Eglise des Bressis »).
- Gare TGV Ter à proximité (Gare d'Annecy à 10-12 minutes en bus).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Partenariat européen : ERASMUS + ; Réseau Netinvet
- L'établissement fait partie du réseau catholique St Joseph
- Rayonnement de l'établissement sur le bassin annécien en partenariat avec les entreprises locales

• Restauration

- Self et cafétéria sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Possibilité d'Internat (pour filles uniquement) sur place : se renseigner auprès de l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projection et système audio, écran, tableau blanc, connexion internet.
- Salles informatiques.
- Une salle de conférence équipée vidéo et audio.
- Environnement numérique de travail Office 365.

Coordonnées de l'UFA



UFA Les Bressis

85 route des Creuses - Seynod
74600 ANNECY
04 50 69 28 03
ufa@bressis.fr
www.lycee-prive-bressis.fr

Référente Handicap

Sandrine HEBERT
ufa@bressis.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026